



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 3 DEC. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

N° 2020/143
du 02 décembre 2020

DELIBERATION

*portant acquisition des lots de voirie et réseaux divers du lotissement
« LES PÉTROGLYPHES », en vue de leur classement dans le domaine
public communal*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté n°1391-2006/PS du 28 décembre 2006 autorisant la S.A.S FONCIERE DE CALEDONIE à réaliser un lotissement dénommé "Les Péetroglyphes", sis à Païta, commune de Païta,
- La commission de l'aménagement urbain consultée en sa séance du 18 novembre 2020,
- Monsieur Grégory GUILBAUD, conseiller municipal et président du SYNDICAT DU LOTISSEMENT LES PETROGLYPHES ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de l'article 121-41 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de la procédure de classement des voies et réseaux divers du lotissement « LES PETROGLYPHES », il est décidé d'acquérir à titre gratuit les lots ci-après désignés, appartenant au SYNDICAT DU LOTISSEMENT LES PETROGLYPHES, conformément au plan n°2020-DL-11 du 28/10/2020 annexé à la présente délibération :

Numéro du lot	Superficie	Destination	N.I.C
92	1a 3ca	TRANSFORMATEUR	443229-0971
96	37a 20ca	EMPRISE PUBLIQUE	442229-9559
97	5a 62ca	EMPRISE PUBLIQUE	443229-1542
98	1a 45ca	EMPRISE PUBLIQUE	443229-0600
99	4a 8ca	EMPRISE PUBLIQUE	442229-8923
100	1ha 35a 28ca	VOIRIE	443229-0624
101	19a 58ca	VOIRIE	443229-1955
102	21a 84ca	VOIRIE	442229-9613
103	45a 19ca	VOIRIE	442229-8961
2	16a 91ca	VOIRIE	443229-1565

Les procès-verbaux de description des limites des lots susmentionnés, dont la valeur vénale totale est estimée à 576.360 F/CFP, seront annexés à l'acte authentique.

ARTICLE 2 :

Il est donné tout pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment à l'effet de signer l'acte authentique à intervenir, dont la rédaction et la publication est confiée à l'office notarial SCP Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Nathalie COSTE et Élisabeth MOUGEL, notaires associés à NOUMEA.

ARTICLE 3 :

Les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune. La dépense correspondante sera imputée au compte 2111 du budget communal.

ARTICLE 4 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and the mayor, scattered across the page.

POUR AMPLIATION
Païta, le 4 DEC. 2020

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- S.A.S 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Service des Finances..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Trésorier de la province Sud..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DITTT..... 1
- Notaire..... 1
- Intéressé..... 1
- Affichage..... 2
- Archives 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

CERTIFIÉ LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 03 DEC. 2020
- de la notification effectuée le 04 DEC. 2020
- de la publication effectuée le 04 DEC. 2020

- 3 DEC. 2020

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



Lotissement
LES PETROGLYPHES

Opérations
LES FOUGERES et RAMONA

Légende

-  Voirie
-  Transformateur
-  Emprise publique d'assainissement
-  Plan parcellaire
-  Lotissement LES PETROGLYPHES

Echelle : 1:3 000

Données sources : GIE SERAIL / DITTT

Réf. Plan : 2020-DL-11 du 28/10/2020

COMMUNE DE PAITA

Lotissement LES PETROGLYPHES
Acquisition des lots communs

